



Nous, Réseau Intercontinental pour la Promotion de l'Economie Sociale Solidaire -RIPESS-, Association Les Rencontres du Mont-Blanc – Forum International des Dirigeants de l'Économie Sociale et Solidaire -RMB/FIDESS-, Association internationale des investisseurs dans l'Économie Sociale-NAISE-, Fonds Mondial pour le Développement des Villes -FMDV-, Forum Mondial de l'Economie Sociale -GSEF- et la Habitat International Coalition -HIC-, sommes profondément convaincus que l'Economie Sociale et Solidaire -ESS- doit être une composante clef du Nouvel Agenda Urbain.

Nous croyons que le mouvement croissant de l'ESS, dans les pays en développement comme dans les pays développés, partage la vision du Nouvel Agenda Urbain et qu'il contribue à la transformation de nos villes et de nos économies urbaines en permettant l'accès à des emplois décents et équitables aux populations urbaines les plus vulnérables, le partage des ressources et l'approfondissement de la démocratie participative des villes à travers un processus de prise de décisions collective centrée sur l'humain que le Nouvel Agenda Urbain vise à mettre en œuvre. L'ESS a démontré son engagement à "ne laisser personne derrière", en accomplissant une prospérité urbaine durable, inclusive et créant des opportunités pour toutes et tous lorsqu'il est mis en œuvre grâce à des partenariats multi-acteurs et selon une gouvernance participative. **Par conséquent, l'ESS doit être considérée comme une stratégie de politique urbaine du Plan de Mise en œuvre du Nouvel Agenda Urbain pour atteindre un Changement de Paradigme Urbain.**

COMMENTAIRES GENERAUX

1/ L'ESS est un moyen d'atteindre les objectifs de développement durable (ODD) auquel le Nouvel Agenda Urbain fait référence - « *En créant une feuille de route axée sur l'action, le Nouvel Agenda Urbain conduira à la réalisation de l'Agenda pour le Développement Durable 2030* »-.

Concernant l'ODD 11- **Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables**-. L'ESS est basée sur une triple approche : économique, sociale et environnementale. Toute activité dans nos sociétés est interconnectée. L'ESS peut simultanément apporter une réponse aux enjeux économiques, fournir biens et services, créant ainsi des emplois et des revenus décents. L'ESS aborde également les questions sociales en étant basée sur les droits et sur l'inclusion des populations locales, quelles que soient leurs origines. Par conséquent, l'une des principales externalités est la création d'une cohésion sociale et de solidarité au niveau territorial. Les activités de l'ESS ont généralement une empreinte écologique beaucoup plus faible puisque les activités sont ancrées territorialement.

Les chaînes locales, courtes et directes, fondées sur la solidarité et sur l'approvisionnement en aliments agroécologiques (tels que l'Agriculture communautaire) contribuent aussi substantiellement à l'**ODD 2 : Éliminer la faim**. Par ailleurs, l'ESS contribue également à l'implémentation de l'**ODD 12: Établir des modes de consommation et de production durable** en relocalisant une grande partie de l'économie, inventant et mettant en œuvre des solutions durables, à faible émission de carbone tant au niveau de leur production que de leur consommation. Tous deux sont des facteurs essentiels d'atténuation

du changement climatique ; par conséquent, l'ESS contribue considérablement à **l'ODD 13: Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions**

En effet, tel qu'exposé par la Task Force inter-agences des Nations Unies sur l'ESS, composé de 19 agences de l'ONU et de 5 observateurs, dans sa prise de position sur l'ESS et le défi du développement durable publié en Juillet 2014, **l'ESS représente un potentiel important pour les établissements humains**: *iv) les villes et les établissements humains durables/ les entreprises sociales et les organisations communautaires possèdent des caractéristiques avec le potentiel considérable pour aider à construire des villes durables. Ils peuvent promouvoir des objectifs sociaux et environnementaux par le biais, par exemple, des services de proximité (incluant la santé, l'éducation et la formation), de la promotion de la culture locale, de l'agriculture urbaine et péri-urbaine, du renouvellement de la communauté, du commerce équitable, de l'accès à un logement abordable, des énergies renouvelables, de la gestion des déchets et du recyclage, des formes de production et de consommation à faible émission de carbone, et de la sécurité des moyens de subsistance plus large. Leur enracinement dans la connaissance locale et leur structure démocratique interne, offre des moyens de réaliser des formes intégrées de développement urbain, socialement et politiquement durable.*

Par ailleurs, la Task Force inter-agences de Nations Unies sur l'ESS vient de publier une prise de position, *Réaliser l'Agenda 2030 par l'Économie Sociale et Solidaire*. Ce document identifie clairement comment l'ESS agit localement et peut avoir un impact positif : « *Comme la plupart des initiatives de l'ESS sont ancrées dans l'économie locale, l'ESS peut jouer un rôle majeur en soutenant un développement local inclusif et durable. Dans le cadre de la mise en œuvre des ODD, l'ESS a le potentiel de compléter d'une façon plus large le Développement Économique Local (LED), en permettant de répondre aux besoins non satisfaits pour l'emploi, les biens et services, l'utilisation durable et la valorisation des actifs et des ressources locales, y compris ceux qui sont associés à la dotation des moyens de subsistance des groupes défavorisés et marginalisés* ». Poursuivant la même voie que le document de 2014, l'approche est réaffirmée : **La Task Force inter-agences de l'ONU croit fortement que l'ESS devrait être reconnue comme un moyen important de mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le Développement Durable et dans la réalisation des Objectifs de Développement Durable -ODD-**.

2/ L'ESS a été incluse et reconnue dans le processus du Nouveau Agenda Urbain

Les déclarations des réunions consultatives en préparation d'HABITAT III -Montréal, Mexico et Barcelone- incluent l'ESS comme une approche centrale pour répondre à un grand nombre des défis auxquels font face les zones urbaines. La déclaration de Barcelone propose de «*Promouvoir l'intégration de l'Économie Sociale et Solidaire dans tous les secteurs, comme une alternative inclusive, fondée sur les droits humains, viable économiquement et levier essentiel pour l'avenir des villes*». HABITAT III, en tant que processus des Nations Unies, est axé et repose sur les Droits de l'Homme. L'ESS est pleinement inclusive et met en œuvre les Droits de l'Homme, particulièrement les droits économiques, sociaux et culturels qui sont indivisibles. Il est donc important de reconnaître l'ESS comme une partie intégrante naturelle du processus de HIII.

Les recommandations de la Task Force inter-agences sur le Draft zero du Nouvel Agenda Urbain émis durant les Audiences des Autorités Locales à New York, mai 2016, a adopté la recommandation suivante : «**6. Reconnaître l'Économie et la finance Sociale et Solidaire -ESSF-** *historiquement, l'économie et la finance sociale et solidaire constituent une source de résilience face aux crises systémiques récurrentes ; ils sont propices à des partenariats vecteurs de transformations des modèles de développement urbain. La création d'environnements favorables (notamment en termes de réglementation et de partage des connaissances) devrait être incluse dans le Nouvel Agenda Urbain*».

3/ La notable contribution des activités de l'ESS a été reconnue par les gouvernements locaux qui ont adopté des politiques et programmes pour promouvoir l'ESS

Partout sur la planète, les partenariats entre les autorités locales et les acteurs locaux ont été développés au cours de ces dernières années, avec des réseaux de plus en plus importants qui apportent leurs contributions, tels que le Réseau Européen des Villes et Régions de l'Économie Sociale (REVES), le Réseau des autorités Locales pour l'Économie Solidaire (RTES), le Réseau de Municipalités pour l'Économie Sociale en Catalogne. 40 municipalités du Brésil ont également une législation spécifique qui comprend l'ESS. Montréal a un partenariat avec les organisations de l'économie sociale pour soutenir le secteur. Séoul a mis en place un système de soutien multidimensionnel en proposant une assistance juridique, financière, institutionnelle et technique, y compris la création d'un réseau et d'institutions intermédiaires de soutien pour renforcer les capacités des parties prenantes et assurer un meilleur accès à aux marchés publics comme privés, ainsi que la création de six zones spéciales d'économie sociale afin de créer un écosystème pour favoriser l'économie sociale. Quezón City aux Philippines dispose d'un département de développement coopératif. C'est ainsi au niveau local que les nombreuses questions du Nouvel Agenda Urbain devraient et doivent être traités ; le rôle des autorités locales est en effet crucial dans le processus.

PROPOSITIONS CLEFS

Considérant qu'HABITAT III, comme processus des Nations Unies, est axé et fondé sur les Droits de l'Homme. Considérant que l'ESS est pleinement inclusive, fait écho et met en œuvre les Droits de l'Homme, particulièrement les droits économiques, sociaux et culturels qui sont indivisibles, il est essentiel d'inclure pleinement l'ESS dans le processus d'HABITAT III.

Considérant que l'ESS «relocalise» l'économie, créant ainsi des solutions durables en termes de production et de consommation (ODD 12) qui sont un facteur important dans l'atténuation du changement climatique (ODD 13) et dans l'élimination de la faim (ODD 2).

Considérant que les partenariats, aux niveaux macro, méso comme micro, avec l'ESS soutiennent la production et la gouvernance participative des villes dans tous les domaines (social et intégration économique, logement, éducation, santé, sport, énergie, espaces commun, etc.).

Considérant notre croyance en une économie plurielle dans laquelle l'ESS, le secteur privé et le secteur public échangent et collaborent entre eux. Considérant le fait que l'ESS gère les services d'intérêt général qui répondent aux besoins des résidents locaux situant la communauté au-dessus du bénéfice.

Considérant que les activités et les pratiques de l'ESS dans les domaines suivants existent déjà dans de nombreuses zones urbaines et ont un grand potentiel pour relever les défis des zones urbaines:

- *Aliments. La production locale de nourriture et de la distribution, le jardinage urbain, les systèmes intégrés territoriaux alimentaires et les conseils de politique alimentaire locale*
- *La gestion communautaire des communes telles que l'eau*
- *La gestion de la santé communautaire*
- *Logement - logement coopératif, fiducies foncières de terres communautaires ...*
- *L'éducation populaire*
- *Services - Garderie d'enfants, Soins pour les personnes âgées*
- *Culture - engagement citoyen participatif - Théâtre et groupes d'art, organisations culturelles et festivals*
- *Finance éthique et alternative, et les monnaies locales*
- *Alternative médias et presse - radio communautaire, presse alternative ...*
- *Création durable d'emplois locaux*
- *Énergies renouvelables,*
- *la gouvernance participative et la participation des citoyens*
- *Les marchés publics locaux basés sur la solidarité*

Considérant que l'ESS crée des emplois ancrés dans les territoires et permet ainsi un développement local durable, la mobilisation des ressources domestiques et de nombreuses autres externalités positives.

Considérant que l'ESS est favorable pour tous *les trois engagements de transformation dans le Nouvel Agenda Urbain : Ne laisser personne derrière et lutter contre la pauvreté; la prospérité urbaine et des opportunités pour toutes et tous; des villes et établissements humains écologiques et résilients* (Par.19),

Nous proposons les ajouts suivants au Nouvel Agenda Urbain:

À la fin du paragraphe 22

*Soulignant que l'organisation, les modèles et la conception de l'espace urbain peuvent promouvoir la cohésion sociale, l'équité et l'inclusion, ainsi que la réduction de la pauvreté et de la faim. Le nouvel Agenda Urbain favorise un développement urbain centré sur l'humain et les Droits de l'Homme et facilite ainsi le vivre ensemble, la lutte contre la discrimination sous toutes ses formes, et l'autonomisation de tous les individus et communautés, en permettant leur participation pleine et entière. **L'Économie Sociale et Solidaire a un grand potentiel pour un développement urbain centré sur l'humain.***

À la fin du paragraphe 47

*Nous nous engageons à développer des économies urbaines, dynamiques, inclusives et durables, en tirant parti des ressources locales et des avantages comparatifs incluant les infrastructures et le patrimoine culturel, tout en garantissant des niveaux accrus d'emploi productif et de travail décent. À cet égard, un soutien aux solutions innovantes et durables sera fourni afin de favoriser un haut degré de connectivité et d'interaction économique et sociale entre les personnes, les compétences, les entreprises et les opportunités de marché, qui contribuent tous aux externalités positives que les villes peuvent créer. **Le passage à l'échelle des activités et pratiques de l'Économie Sociale et Solidaire, a le potentiel pour relever ces défis, notamment de création d'emplois décents, d'innovation sociale et de mobilisation des citoyens pour construire des solutions aux problèmes locaux.***

À la fin du paragraphe 68

*Le Nouvel Agenda Urbain entend permettre la réalisation de villes et établissements humains écologiquement durables, renforçant la résilience des zones urbaines aux caractéristiques et géographies distinctes, tout en changeant la perception des villes comme source d'impacts écologiques négatifs vers une source de solutions aux problèmes de développement durable. L'Agenda rappelle la fonction écologique et sociale de la terre et favorise un changement dans les modes de consommation et de production veillant à ce qu'ils ne dépassent pas la capacité de régénération de l'écosystème. **Les activités et pratiques de l'Économie Sociale et Solidaire représentent déjà environ 8-10% du PIB dans les villes, et sont au cœur de ces activités écologiquement durables tel que les systèmes alimentaires territoriaux basés sur la production alimentaire agro-écologique à petite échelle, la production locale de marchandises et services, les énergies renouvelables, le recyclage et la réutilisation.***

Contact

Anne-France Piteau
afpiteau@rencontres-montblanc.coop
RMB/FIDESS

Yvon Poirier
ypoirier@videotron.ca
RIPSS